

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

V. TURQUAN

## Résultats statistiques de neuf années de divorces

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 35 (1894), p. 201-203

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1894\\_\\_35\\_\\_201\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1894__35__201_0)

© Société de statistique de Paris, 1894, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### RÉSULTATS STATISTIQUES DE NEUF ANNÉES DE DIVORCES.

Voilà bientôt dix ans que le divorce est rétabli en France, et la statistique a recueilli les résultats des jugements accueillant les demandes de divorces, depuis neuf années ; nous allons examiner succinctement ces résultats, année par année, pour la France entière, puis pour l'ensemble de toute la période, dans chaque département. Il n'y a pas eu, en neuf ans, moins de 38,940 divorces enregistrés par la statistique de l'état civil.

Il y a lieu toutefois de faire une réserve pour le chiffre des divorces prononcés en 1884. Les divorces prononcés pendant les derniers mois de cette année, relevés par la statistique judiciaire, ne l'ont pas été par les statistiques de l'état civil, fournies par les mairies, et le chiffre produit par le ministère de la justice (1,657 divorces dans les 4 derniers mois de 1884) a été pris tel quel, par le bureau de la statistique générale. Un certain nombre de jugements de divorces prononcés en 1884 et transcrits sur les actes de l'état civil l'année suivante, ont dû être comptés deux fois.

Sous le bénéfice de cette observation, voici quels ont été les nombres annuels de divorces.

1884. . . 1,657 divorces (quatre mois), ce qui eût donné pour l'année entière une proportion de 66 divorces pour 100,000 ménages.

Années.	Nombre des divorces.	Proportion pour 100,000 ménages.	Années.	Nombre des divorces.	Proportion pour 100,000 ménages.
—	—	—	—	—	—
1885. . .	4,277	57	1889. . .	4,711	61
1886. . .	2,970	40	1890. . .	5,457	73
1887. . .	3,636	50	1891. . .	5,752	77
1888. . .	4,708	60	1892. . .	5,772	77

La fréquence des divorces, d'abord très grande dans les premières années, en raison de la multiplicité des demandes tendant à convertir d'anciennes séparations de corps, avait diminué jusqu'en 1886, mais une loi du 18 avril de cette dernière année, ayant simplifié la procédure en matière de divorce, le nombre de jugements a pris une allure si rapidement croissante qu'ils ont presque doublé depuis cette même année.

Nous avons réuni dans un seul nombre pour chaque département les chiffres annuels de divorces, et nous avons comparé ces totaux au nombre moyen des ménages existant dans chacun de ces départements, en prenant pour base de comparaison 100,000 ménages.

Voici le tableau de ces opérations.

**Nombre de divorces prononcés par départements.**

NUMÉROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRES		NUMÉROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRES	
		absolus des divorces.	PROPORTION des divorces pour 100,000 ménages.			absolus des divorces.	PROPORTION des divorces pour 100,000 ménages.
1	AIN . . . . .	184	252	47	LOT-ET-GARONNE . . .	280	382
2	AISNE . . . . .	974	809	48	LOZÈRE . . . . .	15	71
3	ALLIER . . . . .	140	157	49	MAINE-ET-LOIRE . . .	314	232
4	ALPES (BASSES-) . . .	94	420	50	MANCHE . . . . .	207	209
5	ALPES (HAUTES-) . . .	24	128	51	MARNE . . . . .	675	709
6	ALPES-MARITIMES . . .	247	465	52	MARNE (HAUTE-) . . .	140	258
7	ARDÈCHE . . . . .	89	129	53	MAYENNE . . . . .	71	1.5
8	ARDENNES . . . . .	408	577	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	472	556
9	ARIÈGE . . . . .	47	108	55	MEUSE . . . . .	301	5 10
10	AUBE . . . . .	595	956	56	MORBIHAN . . . . .	110	133
11	AUDE . . . . .	147	208	57	NIÈVRE . . . . .	157	214
12	AVEYRON . . . . .	56	77	58	NORD . . . . .	1,460	432
13	BOUCHES-DU-RHÔNE . .	1,203	946	59	OISE . . . . .	638	7 17
14	CALVADOS . . . . .	587	661	60	ORNE . . . . .	302	400
15	CANAL . . . . .	42	101	61	PAS-DE-CALAIS . . . .	590	390
16	CHARENTE . . . . .	360	315	62	PUY-DE-DÔME . . . . .	282	242
17	CHARENTE-INFÈRE . . .	349	320	63	PYRÉNÉES (BASSES-) . .	72	106
18	CHER . . . . .	112	146	64	PYRÉNÉES (HAUTES-) . .	73	179
19	CORRÈZE . . . . .	36	50	65	PYRÉNÉES-ORIENT . . .	121	290
20	CORSE . . . . .	97	240	66	TERRIT. DE BELFORT . .	49	363
21	CÔTE-D'OR . . . . .	355	424	67	RHÔNE . . . . .	1,992	772
22	CÔTES-DU-NORD . . . .	55	71	68	SAÔNE (HAUTE-) . . . .	229	403
23	CREUSE . . . . .	45	87	69	SAÔNE-ET-LOIRE . . . .	405	320
24	DORDOGNE . . . . .	100	101	70	SARTHE . . . . .	486	493
25	DOUBS . . . . .	205	397	71	SAVOIE . . . . .	36	83
26	DRÔME . . . . .	233	381	72	SAVOIE (HAUTE-) . . . .	70	164
27	ÈCRE . . . . .	776	935	73	SEINE . . . . .	11,314	1.830
28	ÈCRE-EI-LOIR . . . . .	338	533	74	SEINE-INFÉRIEURE . . . .	1,219	767
29	FINISTÈRE . . . . .	134	124	75	SEINE-ET-MARNE . . . .	510	623
30	GARD . . . . .	397	442	76	SEINE-ET-OISE . . . . .	1,330	990
31	GARONNE (HAUTE-) . . .	398	410	77	SÈVRES (DEUX-) . . . . .	130	176
32	GERS . . . . .	119	139	78	SOMME . . . . .	797	669
33	GIROUDE . . . . .	1,338	800	79	TARN . . . . .	128	170
34	HÉRAULT . . . . .	341	323	80	TARN-ET-GARONNE . . . .	126	243
35	ILLE-EI-VILAINE . . . .	124	120	81	VAR . . . . .	365	591
36	INDRE . . . . .	71	112	82	VAUCLUSE . . . . .	301	613
37	INDRE-EI-LOIRE . . . .	327	409	83	VENDÉE . . . . .	51	58
38	ISÈRE . . . . .	499	445	84	VIENNE . . . . .	102	135
39	JURA . . . . .	135	263	85	VIENNE (HAUTE-) . . . .	118	159
40	LANDES . . . . .	40	102	86	VOSGES . . . . .	232	357
41	LOIR-ET-CHER . . . . .	182	388	87	YONNE . . . . .	302	363
42	LOIRE . . . . .	375	324				
43	LOIRE (HAUTE-) . . . .	51	92				
44	LOIRE-INFÉRIEURE . . . .	273	240				
45	LOIRET . . . . .	224	280				
46	LOT . . . . .	78	143				
					Total . . . . .	38,940	510
					France (sans la Seine) .	27,626	394

La moyenne générale est de 510 divorces pour 100,000 ménages, soit 1 pour 200 ménages, dans l'ensemble de la France, et par an, 1 pour 2,000 ménages. Mais le département de la Seine, qui compte pour 39 centièmes du total, pèse beaucoup sur cette moyenne générale. La France, sans la Seine, aurait compté 394 divorces sur 100,000 ménages.

Les départements où le divorce est le plus en honneur sont :

TABLEAU.

Numéros d'ordre.	Départements.	Nombre des divorces.	Proportion pour 1,000 mé- nages.	Numéros d'ordre.	Départements.	Nombre des divorces.	Proportion pour 1,000 mé- nages.
1	La Seine . . . . .	11,314	1 830	7	Le Rhône . . . . .	1,292	772
2	Seine-et-Oise. . . . .	1,330	990	8	La Seine-Inférieure . . . . .	1,219	767
3	L'Aube . . . . .	595	956	9	La Gironde . . . . .	1,333	800
4	Les Bouches-du-Rhône . . . . .	1,202	946	10	L'Oise . . . . .	658	717
5	L'Eure . . . . .	776	935	11	La Marne . . . . .	675	709
6	L'Aisne . . . . .	974	809				

C'est donc surtout à Paris et dans ses environs, et dans le bassin de la Seine que l'on divorce le plus. Viennent ensuite les départements où se trouvent Lyon, Marseille et Bordeaux.

Les départements où l'on compte le moins de divorces sont les suivants :

Départements.	Nombre des divorces.	Proportion pour 100,000 ménages.	Départements.	Nombre des divorces.	Proportion pour 100,000 ménages.
La Corrèze. . . . .	36	55	La Creuse . . . . .	45	87
La Vendée. . . . .	51	58	La Haute-Loire . . . . .	51	92
La Lozère . . . . .	15	71	Le Cantal . . . . .	42	101
Les Côtes-du-Nord. . . . .	55	71	La Dordogne . . . . .	100	101
L'Aveyron . . . . .	56	77	Les Landes . . . . .	40	102
La Savoie . . . . .	36	83	Les Basses-Pyrénées. . . . .	72	106

Ces départements se trouvent principalement dans le centre de la France, dans les montagnes, ou à l'Ouest. Dans quelques-uns d'entre eux l'on compte dix fois moins de divorces que dans l'ensemble de la France, et quarante fois moins qu'à Paris.

Il est à remarquer que le divorce est beaucoup plus fréquent dans les pays à faible natalité, et qu'il est très rare dans les régions qui ont la plus forte natalité.

L'on ne saurait cependant inférer de là que le divorce est l'un des facteurs de la dépopulation, car dès les premières années du divorce l'on a remarqué que la moitié des familles divorcées n'avaient pas d'enfants, la stérilité était donc déjà acquise aux ménages séparés ; et les moralistes diront avec raison que la présence des enfants est une garantie pour la paix du ménage.

V. TURQUAN.